

DEC213302INSU

Décision portant nomination de Monsieur Maurice LIBES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Maurice LIBES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de le suivi de l'ensemble de ses actions de formation en lien avec le directeur adjoint technique (DAT) et le directeur de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Maurice LIBES demeure affecté à « Institut PYTHEAS » (UMS3470 – PYTHEAS), Université d'AIX-MARSEILLE, 163 avenue de Luminy, 13009 MARSEILLE 09.

Article 2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022, Maurice LIBES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

08.11.21



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT